

RAPPORT GENERAL DES SESSIONS DE VALIDATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE L'AEROPORT DE DON SIN ET DE SA SPHERE D'INFLUENCE

I- INTRODUCTION

Les 26 et 27 novembre 2015, dans la salle de conférence de l'Hôtel Pacific de Ouagadougou se sont tenus les travaux de validation du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence par les commissions régionale d'urbanisme et de la construction et d'aménagement de la région du Plateau Central ainsi que les commissions communales d'urbanisme et de la construction des communes de Pabré, et de Saaba et d'arrondissement 04 de Ouagadougou. Les travaux se sont déroulés sous la présidence effective de Monsieur Joachim Somda, Gouverneur de la région du Centre et par ailleurs président de la délégation spéciale régional.

Dans son mot d'ouverture, Monsieur le président de la délégation spéciale a précisé que c'est pour anticiper sur la maîtrise des questions liées à la croissance urbaine des principaux centres limitrophes de la zone aéroportuaire et prévenir une occupation anarchique de l'espace que la Maitrise d'Ouvrage de l'Aéroport de Donsin en collaboration avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a initié l'élaboration d'un document de référence unique qu'est le schéma d'aménagement.

Aussi a-t-il poursuivi, au regard de la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le processus de planification des centres urbains et ruraux, la réussite de la mise en œuvre des orientations du schéma d'aménagement dépend qualitativement et quantitativement de tous les acteurs qui auront en charge leur exécution.

Pour ce faire, il a invité les membres des Commissions Régionales d'Aménagement et d'Urbanisme et de la Construction Communale à s'investir dans les travaux des commissions thématiques et à faire des propositions à même de parfaire le document.

En terminant son intervention, le président de la Délégation spéciale de la région du centre a exhorté tous les acteurs de premier plan (secteur privé, secteur public ou société civile) au respect strict des orientations proposées par

le schéma d'aménagement et à s'impliquer dans le processus de leur mise en œuvre

Auparavant, le Secrétaire général de la province du Kadiogo, représentant de monsieur le président de la Délégation Spéciale de la commune urbaine de Ouagaougou, monsieur Boureima Tiendrebéogo a dans son mot de bienvenue traduit la reconnaissance des autorités de la commune et celle de la population pour le choix de Ouagadougou pour abriter les travaux des commissions régionales et communales d'aménagement et d'urbanisme en vue de la validation du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence.

Poursuivant son propos il s'est réjoui du fait qu'au regard des enjeux liés à l'implantation d'une infrastructure de cette envergure qu'est l'aéroport de Donsin, il n'y a pas de doute que le schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence une fois adopté, permettra aux acteurs de disposer d'un outil de référence en termes d'investissements ou de réalisations dans des espaces très souvent disputés.

En guise de conclusion, monsieur le Secrétaire Général de la Province du Kadiogo a souhaité que la présente session qui revêt une importance capitale se déroule dans les conditions les meilleures.

II- Les Travaux

Les travaux se sont déroulés en plénière et en travaux de groupe

II-1 les sessions plénière

Deux sessions plénières ont ponctué les travaux. Il s'agit des communications et des débats sur la restitution des travaux de groupe.

II-1-1 Les communications

Au total trois (03) communications ont fait l'objet de présentation.

II-1-1-1 Communication du DG de la MOAD

Le premier exposé a été présenté par Monsieur Ouattara Sibiri, Personne Responsable du suivi-évaluation au sein de la Maitrise d'Ouvrage de l'Aéroport

de Donsin. Il a porté sur les trois (03) composantes du programme que sont la Construction du nouvel aéroport, la réalisation des voies d'accès au nouvel aéroport d'Ouagadougou Donsin et l'aménagement et la Commercialisation de l'ancien site.

Plusieurs études entrant dans le cadre de la conduite des activités de la MOAD ont donc ainsi été réalisées ou en cours de réalisation. Il s'agit des études voies d'accès, de l'étude de la plateforme, des études socio-environnementales de la plateforme aéroportuaire, de l'étude du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport, et des études de connexion de la plateforme aéroportuaire aux réseaux d'eau, d'électricité de communication.

En matière de gestion environnementale et sociale, il ressort que plusieurs actions ont été entreprises. Il s'agit entre autres de l'acquisition de nouvelles terres et l'aménagement de neuf (9) sites d'accueil, de la construction de 2 622 logements au profit des populations affectées, de la réalisation d'infrastructures communautaires, de l'indemnisation des populations affectées de la plateforme et des voies d'accès (champs impactés, biens des PAP, lieux de culte, ...) ; etc..

Sur le plan des travaux, on note que les travaux suivants ont été ou sont en cours de réalisation :

- Les travaux de préparation du projet (aménagement des sites d'accueil des PAP, construction de 2622 logements, construction d'infrastructures communautaires, ...) ;
- Les travaux d'aménagement des voies d'accès à l'aéroport sont en cours (réhabilitation de 12,52 km sur la RN3, bitumage de 24 km sur les bretelles Est et Ouest) ;

Par ailleurs pour d'autres travaux les appels d'offre sont en cours. Il s'agit en l'occurrence des travaux de construction des chaussées aéronautiques, de la construction de la clôture du site aéroportuaire et les chemins de ronde, de la construction de la voirie coté ville ainsi que les réseaux AEP et sécurité incendie de la plateforme et de la construction de la voirie de la base militaire. Le processus de recrutement des entreprises des travaux est en cours.

II-1-1-2 Communication du Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers

La deuxième communication a été présentée par Monsieur Hamed Solimane Ouattara, Directeur de la Planification Urbaine au sein de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers et a porté sur le schéma d'aménagement, sa définition, les enjeux les forces et faiblesses et sa mise en œuvre. En tant qu'outil de planification, il a rappelé que le schéma d'aménagement tire son fondement de la loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Il est appelé schéma d'aménagement et de développement durable du territoire et défini comme l'instrument de planification spatiale à long terme en matière d'aménagement du territoire. Il permet une gestion rationnelle et durable du patrimoine foncier d'un territoire et une coordination des activités économiques en fonction des ressources naturelles.

Le schéma d'aménagement a-t-il poursuivi est alors la traduction spatiale des orientations et des actions de l'outil schéma directeur d'aménagement. Il contient de ce fait un zonage (zoning), la localisation des équipements structurants, le tracé des voies structurantes et le phasage qui peut également y être traduit à travers une légende différenciée.

Aussi, les enjeux que le document doit permettre de cerner en tant qu'outil ou traduction spatiale des orientations et actions de l'outil, sont ceux d'assurer l'équilibre territorial et l'accès équitable aux équipements et aux services territoriaux, de maîtriser l'organisation et l'occupation de l'espace, de garantir la cohérence des interventions d'assurer la compatibilité d'usage et d'améliorer la fonctionnalité des espaces et la mobilité.

Pour le cas précis du schéma de la zone aéroportuaire de Donsin, dira t-il, l'enjeu principal réside dans la maîtrise de l'occupation de l'espace pour éviter la colonisation de la zone aéroportuaire.

Pour sa mise en œuvre, des actions telles que la création d'un comité de suivi et/ou mise en place d'un organe de gestion (cadre institutionnel), l'élaboration de documents complémentaires tels que le schéma de secteur, le Plan d'Occupation des Sols (POS) et les Plans Communaux de Développement (PCD) et l'engagement politique sont des actions qui doivent être prises pour

permettre au document d'être un outil de planification tel que spécifié par les textes.

II-1-1-3 Communication du Directeur du cabinet AAPUI

La troisième communication a été présentée par monsieur Constant Bambara directeur Du cabinet d'étude AAPUI.

Les principaux points ressortis à travers cette communication sont (i) les grandes orientations du schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin, (ii) le parti d'aménagement et (iii) la mise en œuvre du schéma.

Abordant le point sur les orientations il a rappelé que trois (03) principaux défis ont été assignés au schéma : (i) intégrer la zone d'influence à la dynamique du futur aéroport, (ii) maîtriser l'organisation et l'occupation spatiale dans la zone d'influence , (iii) améliorer les conditions de vie des populations de la zone d'influence. Ces défis ont ainsi permis de définir les grandes orientations fondamentales suivantes :

- la maîtrise et la gestion de l'espace ;
- le développement des infrastructures ;
- le développement des activités de production ;
- la maîtrise et la préservation des ressources naturelles ;
- un meilleur accès aux services de base ;
- la protection de la plateforme aéroportuaire.

Le parti d'aménagement adopté intègre les incertitudes, et mise sur le potentiel d'innovation en vue de concilier performance économique, protection de l'environnement et solidarité territoriale.

Pour la mise en œuvre, le consultant estime que la gestion du schéma approuvé incombe conjointement à l'Etat et aux collectivités territoriales de la zone d'influence. Pour cela, ils devront développer les initiatives pour mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires. Les cadres de mobilisation existant fixés par l'Etat devront être mis en œuvre.

II-2 Les débats sur les différentes communications

A l'issue des différentes communications, les débats ont porté tant sur des questions d'éclaircissement et de compréhension que sur des contributions et des commentaires.

II-2-1 Débats sur la première communication

Les Principales préoccupations sur cette communication ont porté sur les points suivants :

- 1) Les aspects institutionnels de la Moad notamment sa dénomination, son avenir,
- 2) Les données financières du projet en l'occurrence le niveau de bouclage des financements ainsi que les parts contributives des bailleurs de fonds,
- 3) Le niveau de prise en compte du volet culturel dans le projet d'aménagement de l'aéroport de Donsin et des voies d'accès,
- 4) L'état d'avancement des travaux de réalisation des voies d'accès à l'aéroport et le taux d'occupation des territoires des communes,
- 5) La requalification du site de l'actuel aéroport.

II-2-2 Débats sur la deuxième communication

Les préoccupations soulevées a la fin de la communication sont :

- 1) La référence au schéma d'aménagement du grand Ouaga , SDAGO (non encore adopté) et la cohérence entre ce document de planification et celui de la zone de l'aéroport et de sa sphère d'influence
- 2) La nécessité de mener des campagnes de sensibilisation auprès des populations en vue de prévenir les conflits liés à la trop forte pression foncière dans la zone couverte par le schéma.
- 3) La hiérarchisation des documents de planification

II-2-3 Débats sur la troisième communication

Les différentes préoccupations sont les suivantes :

- 1) La nécessité de faire référence aux lois et documents en vigueur en matière d'aménagement du territoire en l'occurrence la Réorganisation Agricole et Foncière et la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- 2) L'absence et/ou l'insuffisance de statistiques détaillées sur des domaines d'activités économiques tels que l'agriculture l'élevage et la pêche ;
- 3) L'absence de prévisions en matière de réalisation d'infrastructures telles que les infrastructures de sécurité, les centres de conservation et de l'action sociale.
- 4) La nature et la dénomination du document.

II-3 Les travaux de groupes

Cinq (05) sous commissions ont été mises en place pour se pencher sur les thématiques suivantes :

- 1) la Maitrise et la gestion de l'espace.**
- 2) Le Développement des infrastructures.**
- 3) le Développement des activités de production et l'accès aux services sociaux de base.**
- 4) la Maitrise et la préservation des ressources naturelles et la protection de la plateforme aéroportuaire.**
- 5) la Mise en œuvre du schéma.**

II-3-1 La restitution des travaux de groupe

II-3-1-1 La restitution des travaux de la sous-commission « la Maitrise et la gestion de l'espace »

Présidés par Monsieur G. Marc OUEDRAOGO, Directeur Général de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers (DGUTF), les travaux de la sous-commission se sont déroulés le jeudi de 14h45 à 17h20 et le vendredi de 08h45 à 10h00 avec comme rapporteurs monsieur Sdibé Alaye et monsieur Dakissaga W Roland.

Outre les observations contenues dans le tableau joint en annexe 01, le schéma devra faire ressortir les limites des communes et des arrondissements de la ville de Ouagadougou qui sont intégrés dans le périmètre du schéma d'une part et proposer une stratégie de communication et de sensibilisation pour informer les populations des différents zonages prévues dans le schéma en vue de les mettre à contribution et prévenir toute spéculation foncière d'autre part.

Les amendements détaillés de la sous-commission thématique figurent dans l'annexe 1

II-3-1-2 La restitution des travaux de la sous-commission « Le Développement des infrastructures »

Présidés par Monsieur Yaya COULIBALY, représentant l'Association des Urbanistes du Burkina, avec comme rapporteurs Monsieur Bernard ZOUNGRANA, 2^{ème} Adjoint de la Délégation Spéciale de la Commune rurale de Saaba et Madame SOME/KANA Félicité, Agent domanial de la Commune de Ziniaré. L'examen des points inscrits dans le volet développement des infrastructures a amené les membres de la commission à proposer, au regard de la pertinence de certaines activités qui permettraient une meilleure fonctionnalité et une plus grande prise en compte des zones environnantes à fortes potentialités, d'intégrer une spatialisation des différents équipements ferroviaires dans le schéma et de veiller à la mise en œuvre effective de schéma de drainage des eaux pluviales dans la zone d'influence

Les amendements détaillés de la sous-commission thématique figurent dans l'annexe 2

II-3-1-3 La restitution des travaux de la sous-commission « le Développement des activités de production et l'accès aux services sociaux de base »

La sous-commission est présidée par monsieur Ernest N Yaméogo directeur provincial de l'environnement du kadiogo et assisté de madame Sabo Alice et de monsieur Zougrana Ismael rapporteurs.

Au titre de l'axe Restauration et protection du couvert végétal et des sols la commission a proposé la création de deux activités que la création de mise en défens et la Création des unités de production de plants. D'autre part, des activités telles que la Mise en place d'unité de production piscicole et l'Empoisonnement des plans d'eau ont été proposées sous un nouvel axe intitulé Préservation des ressources halieutiques

Le détail des amendements de la sous-commission thématique figurent dans l'annexe 3

II-3-1-4 La restitution des travaux de la sous-commission « la Maîtrise et préservation des ressources naturelles et la protection de la plateforme aéroportuaire»

La sous-commission est présidée par monsieur Zouba Palegnaba président de la délégation de l'arrondissement 04 de Ouagadougou et assisté de deux rapporteurs.

Les débats de la sous-commission ont porté sur les points suivants : la Restauration et protection du couvert végétal et des sols, la Maîtrise et l'exploitation des eaux pour l'agriculture et l'élevage et la Préservation des ressources fauniques d'une part. D'autre part les membres de la sous-commission thématique ont porté sur la protection de l'infrastructure aéroportuaire.

Les amendements de la sous-commission thématique 4 figurent dans l'annexe 4

II-3-1-5 La restitution des travaux de la sous-commission « la Mise en œuvre du schéma »

La sous-commission est présidée par monsieur OUATTARA Solimane, assisté de Monsieur ZOETABA G. Maurice et de Monsieur ROAMBA Mahamado, rapporteurs. Elle est composée de 13 membres dont la liste est jointe en annexe. Les recommandations faites par les membres de cette sous commission portant notamment sur la nécessité de Relecture du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la MOAD pour prendre

en compte le volet mise en œuvre et suivi du schéma ; l'Actualisation des textes de loi exploiter dans le document ; l'Elaboration d'un programme d'investissement global et d'un programme d'investissement prioritaire des activités de mise en œuvre du schéma et enfin l'élaboration de fiches de projets.

Le résultat des travaux figurent en annexe 5

III- RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Il a été fait au cours des débats des recommandations sur certains aspects des communications. Il s'agit des points suivants :

- Recommandation 1

Considérant que le schéma d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin est un outil de planification et d'aménagement du territoire, les membres des commissions régionale d'aménagement et d'urbanisme et de la construction du centre commission communale d'urbanisme et de la construction recommandent qu'il soit fait référence aux lois et documents en vigueur en matière d'aménagement du territoire en l'occurrence la Réorganisation Agricole et Foncière et la politique nationale d'aménagement du territoire

- Recommandation 2

Considérant que la zone d'influence de l'aéroport de Donsin est un espace disputé et fait l'objet de convoitises diverses les membres des commissions régionale d'aménagement et d'urbanisme et de la construction du centre commission communale d'urbanisme et de la construction recommandent la mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation pour informer les populations des différents zonages prévues dans le schéma et les mettre à contribution afin de prévenir toute spéculation foncière

- Recommandation 3

Considérant que la MOAD est une structure déjà active sur le terrain et capitalise une certaine expérience, les membres des commissions régionale d'aménagement et d'urbanisme et de la construction du centre commission

communale d'urbanisme et de la construction recommandent la Relecture du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la MOAD pour prendre en compte le volet mise en œuvre et suivi du schéma

Amendements de la plénière

01- citer les commissions communales

02- sur le nom de l'Hôtel

03 sur la cérémonie d'ouverture : respecter la chronologie ((mot de bienvenue suivi du discours d'ouverture du gouverneur)

V- CONCLUSION

A la fin des travaux, il a été procédé à la lecture et à l'amendement du rapport général qui a été suivi de la cérémonie de clôture des travaux des commissions régionale d'aménagement et d'urbanisme et de la construction du Centre et des commissions communales d'urbanisme et de la construction des communes de Pabré, de Saaba et de l'Arrondissement 04 sous la présidence de monsieur Abdoulaye Ouédraogo président de Délégation Spéciale de la région du Plateau Central.

Dans son mot de clôture il a remercié l'ensemble des participants pour leur assiduité aux travaux pendant les deux jours.

Il a terminé son propos en souhaitant un bon retour à tous les participants.